

LOI

Vous enfreignez la loi et pouvez être condamné si :

- Vous injuriez, menacez, violemez, frappez.
- Vous ne payez pas les prestations.
- Vous contraignez à un rapport sexuel / une pratique sexuelle.
- Vous payez pour un rapport avec une personne mineure.

Vous soupçonnez du travail forcé ou de la traite d'êtres humains ? Faites part de vos soupçons de façon anonyme sur www.fiz-info.ch ou par téléphone au 044 436 90 00.

Votre centre de dépistage et de conseil :

DES RÈGLES CLAIRES

**Code de conduite pour des rapports
sexuels sûrs et respectueux.**

FAIR SEX

RESPECT

Le travail du sexe est un travail et un service comme beaucoup d'autres. Soyez fair-play et respectueux.

—
Les prestations et leurs tarifs ne sont pas négociables et payables d'avance.

—
Respectez ce qui a été convenu.

—
Non c'est non : acceptez les consignes des travailleuses et travailleurs du sexe.

—
Utilisez toujours un préservatif et du lubrifiant.



Pour toute question, adressez-vous à votre centre de conseil, anonymement et gratuitement : www.aids.ch
Centres de conseil pour les travailleuses et travailleurs du sexe dans votre région : www.procore-info.ch

SANTÉ

Des infections peuvent se transmettre lors des rapports sexuels. Protégez-vous.

—
Pénétration vaginale ou anale toujours avec préservatif. Cela permet de prévenir la transmission du VIH.

—
Rapport oral toujours avec un préservatif ou une digue dentaire. Cela réduit le risque de transmission de la syphilis, de la gonorrhée et d'autres infections.

—
Faites régulièrement un dépistage du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles majeures. Vous trouvez des informations à ce sujet sur www.get-tested.ch.